

**ATTESTATION D'ASSURANCES
DE RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés, AIAC Sud-Ouest, société de courtage d'assurances dont le siège social est situé 14 rue de Clichy – 75009 Paris, certifions que la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)- 33 Av Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de la MAIF, contrat numéro 4121633J, ce tant pour son propre compte que pour celui des associations qui lui sont affiliées.

Le contrat, conforme aux articles L.321-1 et suivants du Code du Sport, a pour objet de couvrir les Assurés lorsque leur Responsabilité Civile est mise en cause et/ou engagée dans le cadre de leurs activités.

Montant des garanties et franchises :

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité Civile Générale		
Dommages corporels, matériels et immatériels	30.000.000 € par sinistre	Néant
dont		
dommages matériels et immatériels consécutifs	15.000.000 € par sinistre	Néant
Responsabilité Civile Locative (incendie, explosion, dégât des eaux)	125.000.000 € par sinistre	Néant
dont dégradation immobilière	15.000 € par sinistre	Néant

Le Club de : [S/L MOUTIERS LES MAUXFAITS AC](#)

affilié auprès de la FFA sous le numéro : [085022](#)

est assuré par le présent contrat.

La présente attestation est valable pour la période du

01/09/2018 au 31/08/2019

Etablie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Paris le : **04/09/2018**


